LE PRIX DU PAIN ET DE LA VIANDE

La taxation de ces denrées — d'ailleurs facultative pour les municipalités — ayant été reconnue inefficace, et allant même, à de nombreux points de vue, à l'encontre du but recherché, le gouvernement propose au Parlement d'entrer dans une voie nouvelle, déjà adoptée par plusieurs pays étrangers. Décorrélés, les communes pourront contribuer, par des avances, et dans des conditions soigneusement déterminées, à la création de sociétés coopératives de boulangerie et de boucherie. Elles pourront même en besoin acheter, sous la forme particulièrement rassurante et libérale, de la régie intéressée, des boulangeries et des boucheries municipales.

Ces mesures, prises dans l'intérêt du consommateur, dont le législateur n'e jamais cessé de se préoccuper, respectent pleinement la liberté commerciale, puisque ces établissements ne jouiront d'aucune exonération fiscale ni d'aucun privilège qui soit de nature à fausser le jeu de la concurrence : elles se contentent de favoriser l'introduction d'un régulateur dans la hausse des prix du pain et de la viande et de remédier ainsi aux excès d'enchérissement de ces produits de première nécessité.

LES HABITATIONS A BON MARCHE

Un second projet vise la cherté des loyers et vient, dans le même esprit, élargir la faculté, déjà attribuée aux communes par les lois de 1894 et de 1906, de contribuer à l'ouverture des logements à bon marché.

Au lieu de se borner à s'intéresser, sous forme de souscriptions, d'actions ou d'obligations, aux entreprises de cette sorte, les communes pourront, quand les logements seront plus spécialement destinés aux familles nombreuses, en subventionner directement l'exploitation. Cette disposition, en permettant d'abaisser considérablement le loyer des ménages chargés d'enfants, comble une lacune des lois antérieures et répond à une véritable notion de solidarité sociale. Les communes auront enfin, suivant l'exemple que consacrent déjà certaines législations étrangères, le droit de construire et d'exploiter elles-mêmes, en régie intéressée, des habitations populaires, toutes précautions utiles étant prises pour que de semblables opérations ne puissent porter préjudice ni aux intérêts des particuliers, ni aux finances municipales.

L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE

Le législateur de 1841, qui a réglé la matière, a été exclusivement dominé par le respect de la propriété et de l'intérêt des particuliers. Sans abandonner aucunement ce double point de vue, qui reste essentiel, il a paru utile de faciliter aux collectivités, une exécution aussi complète et aussi avantageuse que possible des ouvrages projetés. A cet effet, les dispositions nouvelles permettent à l'expropriant, au lieu de limiter ses emprises aux immeubles strictement et immédiatement nécessaires, de les étendre à une zone déterminée, soit pour s'assurer d'avoir et déjà tout le terrain indispensable à l'achèvement définitif des travaux, soit même pour bénéficier de la plus-value que ces travaux peuvent apporter aux immeubles avoisinants et dont il n'est pas juste que les particuliers soient seuls à tirer profit.

AUTRES PROJETS DE LOIS

Le président du conseil a fait connaître qu'il avait mis sur pied, et qu'il soumettrait prochainement au conseil, un projet de loi améliorant le loi de 1905 sur l'assistance aux vieillards, un projet de loi créant une gendarmerie mobile, enfin un projet de loi réorganisant complètement la police locale.

UN MAGISTRAT REVOQUE

Le garde des sceaux a fait signer un décret aux termes duquel M. Lemonnier, juge d'instruction au tribunal de Villefranche-de-Rouergue, est nommé procureur de la République au même siège en remplacement de M. Tolli, relevé de ses fonctions, à raison des faits incorrects imputés à sa charge et que l'on a signalés récemment.

LA DISCUSSION DU BUDGET

Le ministre des finances a entretenu le Conseil des questions relatives aux prochains débats budgétaires.

Le conseil a décidé que les ministres s'opposeraient à toute jonction des interpellations à la discussion du budget de 1912, et n'accepteraient pas de répondre aux questions pendant la durée de cette discussion.

L'ARMEE NAVALE

Le ministre de la marine a fait signer un décret qui réunit la 1re et la 2e escadre en une armée navale, pour mieux en assurer, sous un commandement unique, l'entraînement et la préparation à la guerre.

Le vice-amiral Boué de Lapeyrère, commandant de la 1re escadre, est nommé commandant en chef de l'armée navale, le vice-amiral Belhoe restant à la tête de la 2e escadre.

Jusqu'à ce que le programme naval soit activement avancé pour achever la constitution d'une deuxième armée navale, aucune modification ne sera apportée à la 2e escadre.

Le conseil se réunira de nouveau mercredi prochain à l'Elysée.

Bruit d'une grave défaite des Italiens à Tripoli

5000 tués, 7000 prisonniers ?

CETTE NOUVELLE, HIER SOIR, N'ETAIT PAS CONFIRMEE

Un journal de Lille publiait hier soir la nouvelle suivante :

Berlin, 31 octobre.

La « Berliner Tageblatt » reçoit de son correspondant à Constantinople, les trois dépêches suivantes :

Constantinople, 31 octobre.

Le gouvernement turc tait savoir que la ville de Tripoli a été reprise par les forces ottomanes.

Les Italiens ont eu 5.000 soldats tués. Ils ont perdu en outre 7.000 prisonniers, 95 canons, 37 mitrailleuses et 17.000 caisses de poudre.

Le directeur de la Banque de Turquie a envoyé une lettre de félicitations à la Chambre ottomane

La reste turque a monté de deux points

Il convient de faire remarquer que si la censure italienne arrête la plupart des informations sur ce qui se passe à Tripoli, par contre les Turcs ont déjà publié des nouvelles sensationnelles qui furent démenties par la suite.

Il y a lieu aussi de remarquer que les journaux parisiens d'hier soir ne confirmaient pas la dépêche de Constantinople au « Berliner Tageblatt ».

Enfin, des dépêches de source italienne avouent, il est vrai, que les pertes des Italiens au cours du dernier combat furent sérieuses. Mais de là au désastre dont parle la dépêche de Constantinople, il y a encore de la marge.

LE CAPITAINE MEYNIER

condamné à 10 ans de réclusion

Le procès du capitaine Meynier a pris fin hier devant la Cour d'assises de la Seine.

L'ACCUSATION

Me Paisant, avocat de la partie civile, a fait un triste portrait de l'accusé. Il a terminé par ces mots :

— Messieurs, dit-il, demain, les yeux rougis, la petite orpheline ira, comme tant et tant d'autres, comme vous peut-être, porter des fleurs sur la tombe de sa mère.

« Vous ne permettrez pas que cette enfant soit exposée à rencontrer au cimetière, l'assassin de sa mère ! »

Des applaudissements éclatent à ce moment. Une vive émotion règne dans l'auditoire.

Me Trouard-Riolle, avocat de la République, prononce son réquisitoire. Il ne s'oppose pas à l'admission des circonstances atténuantes, mais il réclame néanmoins du jury un verdict sévère.

LA DEFENSE

Après une suspension d'audience, la parole est donnée à M. Georges Claretie. Le défenseur retrace à grands traits, le passé du capitaine Meynier.

« Il a souffert cruellement pendant dix ans ; puis ce furent les colonies, les fièvres... et quelque temps après, la plus amère désillusion. Il fit la connaissance de Mme Delavigne, qui faisait le désespoir de ses parents. Le capitaine Meynier l'a adorée. Puis il a souffert et c'est fou de jalousie qu'il a commis son acte. »

La plaidoirie de M. Claretie est terminée à 6 heures et demie.

Sur une question du président concernant la défense, le capitaine Meynier exprime en ces termes le regret de son acte :

« J'ai déjà demandé pardon à Dieu, j'en demande maintenant aux hommes. »

LE VERDICT

Les jurés se retirent pour délibérer. Une seule question leur est posée. Après un quart d'heure de délibération, le chef du jury donne lecture du verdict reconnaissant le capitaine Meynier coupable d'homicide volontaire et admettant des circonstances atténuantes.

LA CONDAMNATION

La Cour condamne le capitaine Meynier à dix ans de réclusion.

La partie civile obtient le franc de dommages-intérêts qu'elle réclamait.

La Révolution chinoise

Un Edit impérial

On vient de publier à Pékin un édit impérial qui dit :

« Le règne depuis trois ans ; j'ai toujours agi consciencieusement dans l'intérêt du peuple, mais étant dépourvu d'habileté politique, je n'ai pas employé les hommes comme il convenait.

« J'ai donné à des nobles trop de postes politiques importants, ce qui est contraire au régime actuel.

« J'ai mis ma confiance, en ce qui concerne les chemins de fer, dans quelqu'un qui m'a trompé, ce qui a indisposé l'opinion publique.

« Quand j'insiste pour faire des réformes, les fonctionnaires et les notables en profitent pour détourner l'argent.

« Quand on abroge d'anciennes lois, les hauts fonctionnaires tirent parti de la situation pour leur mérêt personnel.

« On a pris beaucoup d'argent au peuple, mais en n'a rien fait pour son avantage.

« En plusieurs circonstances, des édits ont promulgué des lois, mais on en a'est conformé à aucun d'eux.

« Le peuple murmure. Cependant, je ne le sais pas : un désastre approche, mais je ne le vois pas.

« Ce furent d'abord les troubles du Sé-Tchouen, puis la rébellion de Wou-Tchang. Maintenant, des nouvelles alarmantes arrivent du Shang-Si et du Hounan et des émeutes éclatent à Canton et au Kouang-Si ; tout l'Empire est en ébullition.

« L'esprit du peuple est troublé et les esprits des neuf dernières empereurs ne peuvent plus jouir en paix des sacrifices qui leur sont offerts

« Tout cela est de ma faute et, par le présent édit, j'annonce au monde que je jure de me réformer, d'appliquer fidèlement la Constitution avec le concours de nos soldats et de la nation, de modifier les lois, de développer les intérêts du peuple, de faire disparaître la souffrance, en conformité de ses désirs et de ses intérêts.

« J'abrogerai celles des anciennes lois qui ne sont plus appropriées aux nécessités actuelles.

« J'établirai entre les Mandchous et les Chinois l'union dont parlait le dernier empereur ».

L'auteur de l'édit est le régent. L'empereur actuel de Chine « qui règne depuis trois ans », est âgé de... cinq ans.

Cet édit est très discuté, l'opinion générale est qu'il vient trop tard pour mettre fin à la révolution.

Quoiqu'il révèle un désespoir pitoyable des Mandchous, il y a lieu de croire que cet édit a été lancé pour fournir à Yuan-Shi-Kai un puissant levier qui lui servira à négocier avec les rebelles. L'effet produit à Pékin apparaît déjà satisfaisant bien que les 600.000 Chinois craignent toujours un massacre et que les 100.000 Mandchous craignent toujours une attaque des Chinois

Fédération radicale et radicale socialiste

Le Comité de la Fédération radicale et radicale socialiste de la Seine a'est réuni lundi soir. Le président, M. J.-L. Bonnet, appelé à donner son opinion sur la réforme électorale, a déclaré qu'il espérait pas que cette question pût venir en discussion au Parlement avant le mois de janvier, d'abord parce que la session sera très courte en raison des élections sénatoriales, ensuite parce que le gouvernement désire être en possession des rapports des préfets sur les forces numériques des partis dans chaque circonscription.

M. Emile Desvaux, conseiller municipal, ayant soulevé un incident au sujet de l'élection du dix-septième arrondissement, le bureau a indiqué que dans cette élection le parti radical n'avait pas désigné de candidat et que l'amiral Hautcloueille n'avait reçu l'investiture ni de la fédération ni du Comité exécutif du parti radical.

Un second mouvement préfectoral

Sur la demande des sénateurs et députés de l'Allier, le président du Conseil a décidé de maintenir dans ce département, M. Lurès, préfet, qu'il'avait été déplacé dans le récent mouvement administratif et envoyé dans les Landes.

A cette occasion, un mouvement préfectoral complémentaire portant sur quelques sièges sera effectué dans quelques jours.

La Médaille de 1870

au roi de Serbie et au général Kitchener

On a dit que la médaille commémorative de 1870 serait solennellement remise au roi de Serbie lors de la visite qu'il doit nous faire prochainement, et très probablement à Saint-Cyr devant le premier bataillon de France, auquel viendront se joindre ses anciens camarades de la promotion de Puebla.

Au ministère de la guerre, on nous a déclaré que le roi Pierre Ier de Serbie, remplissait effectivement les conditions fixées pour avoir droit à cette décoration ; le gouvernement se propose donc de la lui décerner en nouveur de sa vaillante conduite pendant la guerre, comme il la décernera à lord Kitchener, l'ancien sirdar de l'armée égyptienne, qui, en 1870, quitta le petit collège breton où il faisait ses études, pour se battre dans les rangs de l'armée française, comme il l'accordera également aux nombreux étrangers qui vinrent mettre leur épée au service de la France.

« Mais, a-t-on ajouté, pour que le médaille de 1870 soit remise au roi Pierre Ier, ainsi qu'à tous ceux qui y ont droit, il faut que le Parlement ait voté définitivement le projet de loi qui lui a été soumis ; aucune cérémonie ne peut donc être prévue dès maintenant. »

CHRONIQUE

D'ARTAGNAN CHEZ NOUS

L'un des héros des « Trois Mousquetaires » se battit vaillamment à Arras, à Aire, à Béthune, à Dunkerque, Bourbourg, Gravelines, Cassel, Landrecies, Valenciennes, etc., etc...

Bientôt, sur la Grand'Place de Lupiac (Gers), s'élèvera une statue de d'Artagnan. Si l'on est, au delà de la tombe, moins ingrat qu'en deçà, l'ombre du valeureux capitaine-lieutenant des mousquetaires remercira courtoisement l'ombre de Dumas père. Que donc, sans le roman célèbre, se souviendrait encore du vaillant soldat ?

Car il fut vaillant, vraiment, ce Gascon. Le plus sérieux de ses biographes, M. de Jaurgain, qui a critiqué avec soin les fantaisistes « Mémoires », d'où Dumas tira les principaux épisodes des « Trois Mousquetaires » et qu'avait rédigés le fucétieux Courtils de Sandras, M. de Jaurgain, qui a compulsé des pièces authentiques et peu connues, l'a démontré de façon impérieuse.

Charles de Batz était non pas le second, comme on le croit généralement, mais le quatrième fils de Bertrand de Batz et de Françoise de Montesquiou. Il est né vers 1623. — c'est-à-dire qu'il avait trois ans quand le bon Dumas le fait partir à Paris. Il avait le droit de s'appeler d'Artagnan, car le château et la petite terre de ce nom, à 19 kilomètres de Tarbes, appartenaient depuis près d'un siècle à la famille de sa mère, Jacquette d'Estaing, par une donation en date du 7 novembre 1527, l'avait offerte à son mari, un Montesquiou ; la donation avait même été confirmée le 26 octobre 1540. Et ce n'était pas un merveilleux présent. L'inventaire des biens de Jean de Montesquiou, dressé le 28 novembre 1606, lui accorde bien mince valeur ! N'importe. D'Artagnan oncle et le jeune Charles, guittant Lupiac en 1640, sur un cheval qui valait 22 livres, au plus, et riche de dix écus seulement, était fier de son nom sonore.

Il est très vrai que sur sa route il se battit en duel, — non avec le comte de Rochefort, mais avec M. de Rosmy. Vrai encore qu'il tua, dès son arrivée à Paris, le gouvre Bernajoux, tandis que ses « pays », Henri d'Aramitz, Armand de Sévigné d'Athos, et Jean de Peyrer (Porthos), mettaient à mal Cahusac, Jussac et Biscarrat. Pour le reste, dame, Dumas a quelque peu brodé.

Mais il n'a pas exagéré la bravoure de son héros. Voulez-vous la liste des sièges où d'Artagnan combattit ? Arras, Aire, La Bassée, Bapaume, en 1641 ; Collioures et Perpignan, en 1642 ; une bataille en Angleterre, contre Essex ; les forts de Bayette, la Capoule, Saint-Foiquin, — puis Gravelines, Cassel, Mardik, Link, Bourbourg, Mardyk, Béthune, Saint-Venant... A Bourbourg, il reçut trois balles dans ses habits et une dans son chapeau. En 1655, le voici à Landrecies, où il sert d'otage pour la reddition à Condé, à Saint-Guillain, en 1650 à Valenciennes ; en 1657 à Montmédy et à Arras ; en 1658 aux Dunes, à Dunkerque, à Bergues, à Gravelines, à Oudenarde, à Ypres... En 1673, enfin, à Maestricht, où il meurt le 25 juin, « à la deuxième attaque de la demi-lune », d'une balle dans la gorge ! C'est une belle lame !

Ce que Dumas n'a pas dit, c'est que d'Artagnan, à l'âge de trente-cinq ans, se marie. Eh oui ! Il épousa une veuve, Charlotte-Anne de Chanlecy, qui lui apportait 80.000 livres de dot..., en créances... Ses témoins étaient M. de Grammont, père de M. de Guiche, et M. de Bésenaux, gouverneur de la Bastille. Voilà des noms que les lecteurs de « Vicomte de Bragelonne » connaissent bien.

Il eut aussi quelques aventures peu édifiantes, que Courtilz de Sandras a complaisamment narrées et dont on peut douter qu'elles ne soient pas vraies. D'Artagnan marié, cela suffit pour nous désenchanter... Il est vrai qu'il fut mauvais mari. Sa femme s'enferma dans un cloître, ayant eu deux enfants.

Aramis aussi se maria, — avec Jeanne de Béarn-Bonasse. Il mourut en 1654 et ne fut ni évêque, ni général des Jésuites. Et Athos était mort en 1645 ; et Porthos était secrétaire possible des Etats de Béarn... Cruelle histoire !

F.-Robert KEMP.

Des transatlantiques du Nord-deutcheLloyd ne toucheront plus à Boulogne

Cherbourg, 31 octobre.

La Compagnie du Nordeutcher-Lloyd annonce que ses paquebots de la classe Barbarossa toucheront Cherbourg comme précédemment à compter du 25 novembre, date à laquelle ils abandonneront Boulogne-sur-Mer.

N.-D. de la TREILLE Savon pur pour le linge et la menage aux BAUMET PARFUMÉ Victor VAISSIER.

CONTES ET NOUVELLES

Yvonnette

(Conte breton pour la nuit des Morts)

— Mam'Goas (en breton : grand'mère), dis-nous un conte. Un grand feu de genêts flambait dans l'âtre. Il faisait froid... la nuit était mauvaise. Au loin, le bruit des vagues se perdait comme une plainte sans fin... La vent souffrait avec violence, souvent la maison tremblait.

— Sous bonne, Mam'Goas, allons, dis-nous un conte...

— Oui, mon petiot ; voyons, lequel veux-tu ?

— Oh ! choisis, toi ; les tiens sont tous jolis.

Pen momenta, la flamme grandissait ; alors, la vaste pièce s'éclairait et l'on pouvait distinguer les visages. Toute la famille, ce soir-là, se trouvait réunie ; c'était la Nuit des Morts.

— Je vais te dire un conte, mon petiot. Ecoute bien... C'est l'histoire d'Yvonne la Belle, la plus jolie fille du pays de Plestin.

L'enfant se serra contre grand'mère et un grand silence se fit... Seul, le pétillement des étincelles qui, constamment, s'échappaient du brasier, troublait le calme impressionnant de ce recueillement subit.

Il y avait à Plestin une jeune fille qui s'appelait Yvonne. Toute petite déjà, elle était si jolie qu'on la surnomma la Belle, et ce nom lui resta.

Elle n'avait que quelques jours à peine quand sa mère mourut. Son père était un méchant homme, qui la faisait souffrir. Il passait ses journées à la mer. Le soir, au retour de la pêche, après avoir couru les cabarets, il rentrait ivre. La pauvre petite était alors rouée de coups.

Seule, auprès de lui, Yvonnette était bien malheureuse ; aussi, bien souvent, ses jolis yeux bleus pleuraient.

Les jours se succédaient ainsi, tristes, monotones, et jamais aucun ne lui apportait la moindre petite joie, le plus petit bonheur. Cependant, notre mignonne grandissait... toujours très malheureuse... de plus en plus jolie.

Un soir, son père la battit si fort qu'elle faillit en mourir. Très longtemps, elle resta malade. Quand elle fut rétablie, lassée de tant souffrir, de tant pleurer, Yvonnette s'en alla.

Pendant toute une journée, elle suivit le grand'route. La nuit tombait quand elle arriva là-bas, loin, bien loin, à Lannion, une grande ville... Elle était exténuée... Assise sur un tas de pierres, la tête entre ses mains, la pauvre enfant sanglotait. Au ciel, la lune montrait déjà sa grosse tache blanche, et les étoiles brillaient.

A ce moment, une bonne vieille passait. Elle aperçut Yvonne, et tant de douleur excita sa pitié. En écoutant son histoire, cette brave femme pleurait, et, comme elle était bonne, compatissante, elle ne voulut point l'abandonner. Précisément, la bonne dame cherchait une servante : Yvonnette resta...

Et de longs jours se passèrent...

Yvonnette grandissait, heureuse enfin auprès de sa maîtresse, qu'elle aimait maintenant comme elle aurait aimé sa mère. Cependant, en elle, le souvenir du pays ne pouvait s'effacer. Bien souvent, sa pensée s'en allait vers ce coin de terre fleurie, là-bas, tout au bord de la mer, où sa mère dormait son dernier sommeil... Elle songeait à son père, aux jours si malheureux de son enfance, et son cœur se serrait. Pourtant, un désir se formait en elle, le revoir, l'embrasser... Alors, comme jadis, les mêmes larmes montaient à ses jolis yeux bleus.

Mais ces mauvais moments étaient vite passés. La bonne dame savait son gros chagrin ; quand elle la voyait triste, elle s'empressait autour d'elle, et son affectueuse bonté ramenait sur le visage d'Yvonne ce rire si joli qui faisait sa beauté.

Hélas ! cette vie heureuse ne devait durer...

Par une matinée d'automne, une de ces matinées au ciel triste, où le vent déjà froid emporte au loin le bruit des feuilles mortes, la bonne dame s'éteignit doucement... et ce fut Yvonnette qui lui ferma les yeux.

Le lendemain, on la vit pâle, se soutenant à peine, suivre la dépouille mortelle de celle qu'elle avait tant aimée.

C'était le jour de la Toussaint... Un moment, le glas funèbre remplaça le son joyeux des cloches, mais bientôt son écho disparut au caprice du vent...

Sur cette tombe encore ouverte, longtemps Yvonnette pleura... Quand ses yeux n'eurent plus une larme, alors elle s'en alla...

De nouveau, elle suivit le grand'route. La nuit tombait quand elle arriva à Plestin.

A deux pas de la maison de son père, un grand frisson l'enveloppa. Elle eut peur..

Tout à coup, elle se souvint : c'était la nuit des Morts... cette nuit au silence troublant où les âmes de ceux qui ne sont plus reviennent sur la terre. Et sa pensée se porta vers sa mère ; dans son amour incessant, elle la devinait en ce moment comme la consolation suprême.

D'un pas chancelant, elle longea la falaise en suivant le sentier qui mène au cimetière. Mais le bruit de la mer l'arrêta.

Un vent léger faisait bouger les vagues, qui venaient se mourir au pied des grands rochers ; au loin, une lumière constamment tremblotant... Soudain, dans cette immensité, Yvonnette aperçut une vive lueur, une étoile, qui paraissait sortir du plus profond des flots.

Etonnée, son regard se fixa... La lueur se mouvait... Maintenant, elle la voyait se diriger vers elle, vite, vite, grossissant à mesure qu'elle se rapprochait. Bientôt, elle était là, immobile, à ses pieds...

Et la vision s'ammait. D'abord, ce ne fut qu'une forme indécise qui, lentement, semblait s'en dégager, puis, peu à peu, Yvonnette aperçut deux bras qui se tendaient vers elle, en même temps qu'un visage doucement se montrait.

Elle se prosterna... Sa mère !... sa mère, comme elle l'avait toujours vue dans ses rêves, sa mère lui apparaissait, rayonnante, splendide, dans sa merveilleuse beauté !...

Un grand cri se perdit dans l'espace...

— Ma mère !

Yvonnette s'était élancée vers elle... d'un bond elle disparut dans les flots.

. . . . . .

Mam'Goas essuya une larme...

Sur ses genoux, le tout petiot pleurait...

Au loin, comme une plainte sans fin, toujours le bruit des vagues...

Il faisait froid... la nuit était mauvaise...

C'était la nuit des Morts.

EUGENE ROY.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Congrès de la Libre-Pensée

Hier après-midi, dix délégués des sociétés de Libre Pensée du Nord, parmi lesquels M. André Tellier, président de la « Pensée Libre » de Lille, ont pris le train pour Paris, où une réunion préparatoire au Congrès avait lieu à dix heures du soir, avenue Beaumarchais.

L'HUMANITÉ

L'Edition du Nord

L'Humanité annonce que son édition du Nord et du Pas-de-Calais cesse de paraître à partir d'aujourd'hui.

Elle ajoute que notre confrère René Lamarre, ancien administrateur du Réveil du Nord, reste chargé de tout ce qui concerne la rédaction et la vente dans la région du Nord.

La retraite de M. Dislère

On a lu dans le compte rendu du Conseil des ministres que M. Hébrard de Villeneuve, conseiller d'Etat, est nommé président de section en remplacement de M. Dislère, admis à la retraite.

M. Dislère, qui est originaire de Douai, compte beaucoup d'amis dans le Nord.

Fête annuelle des Anciens de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix

La puissante Association des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale des Arts Industriels qui ne compte pas moins de 1067 sociétaires, a célébré dimanche sa fête annuelle.

Le soir à 8 heures, dans les salons du Grand-Hôtel, le banquet était présidé par le célèbre peintre roubaisien J.-J. Weerts, président de l'Association. A ses côtés étaient : MM Eugène Motte, maire ; Victor Champier, administrateur de l'Ecole ; le peintre Deully ; Raoul-Bénard, grand prix de Rome ; Prot, inspecteur primaire ; Baremne, Feidherbe, vice-présidents ; F. Florquin, secrétaire général de l'Association, ainsi que de gracieuses dames et jeunes filles.

M. Weerts prit le premier la parole pour féliciter M. Eugène Motte de sa récente promotion dans la Légion d'honneur. M. Weerts a adressé de chaudes félicitations à M. Deully, le distingué conservateur du Palais des

La Guerre Infernale

par Pierre GIFFARD

Le théâtre des Variétés faisait annoncer du haut de son toit que le soir même, il offrirait à ses spectateurs le cinématographe d'un coin de la bataille du 22.

Comme nous nous étonnions de voir subitement jaloiser une grande allégresse vers la rue Montmartre, le mégaphomophone du passage Jouffroy, dont la voix de basse-taille amusait depuis six mois Paris et les étrangers, nous apprit que la flotte de M. de Tromeo venait d'arriver à Langres, n'ayant perdu depuis les cinq jours que trois mulets — dévorés, lesquelles ?

Hospitalisées sous les hangars et dans les vallées couvertes autour de Langres, elle rassurait la population par sa proximité de la capitale.

Le cachet à quelques heures d'où les Parisiens respirent ; ils transbordent vite.

A trois heures précises, la cavalerie arrive, précédée de M. Martin du Gard, et n'est pas pendant ce temps-là.

— Je crains que les échecs ne dégénèrent avec nervosité. Or, je crois bien qu'on nous en prépare un. Ce n'est pas lui, mais tout de même, ça ne va pas comme je voudrais.

LE MEETING D'INDIGNATION

Napoléon me résume ce que lui avait dit le secrétaire général de la présidence.

Des fleurs, beaucoup de fleurs, pour commencer. La grande activité de l'An 3000, certes... La haute intelligence de son directeur, sans doute... La réserve influence qu'il exerçait sur la majorité dans les deux Chambres, sur les millions d'électeurs et de lecteurs qui achetaient chaque matin son journal... Jusqu'à ma personnalité dont le chef de l'Etat connaissait sur-devant la valeur, la carrière probe, exempte de compromission avec les puissances qui font si souvent tort à notre profession...

Sur le principe de l'audience il n'y avait pas de doute possible.

Je salue, trouvant au passage cette brusque de roses et j'ajoutai aussitôt :

— Mais ?...

— Mais, voici le mais, en effet ! Le président ne peut nous recevoir aujourd'hui. La catastrophe de ce matin représente un malheur public. Le chef de l'Etat est tout au chagrin que lui a causé l'explosion de la Chambre. Enfermé dans ses appartements, il n'a voulu recevoir personne, en signe de deuil.

— Bon. Mais demain ?...

— Demain matin, il a Conseil des Ministres, et réception de plusieurs ambassadeurs des puissances étrangères. En plus, toutes les audiences fixées à ce matin sont reportées à demain dans la journée.

— La même pourrait venir à la fin ?

— C'est ce que j'ai insinué. Mais je j'ai compris que quelqu'un travaillait contre nous. Les gens de l'An 3000 qui agi. Notre secrétaire général, bon diplomate, n'a pas cherché à me le dissimuler. Il est résolu à faire reporter notre entrevue au jour suivant, et encore avec un conditionnel qui me choque. En d'autres termes, M. Liroudel, l'aimable et subtil secrétaire général, m'avertira par un coup de téléphone, après-demain matin, de l'heure à laquelle le chef de l'Etat pourra nous recevoir, « si la chose lui est possible ce jour-là... ». Vous avez compris ?

— Parfaitement. Si le meeting organisé contre nous tourne en notre faveur, on nous écoutera. Si nous y prenons la pipe, on nous servira, sous un prétexte quelconque, aux calendes... Patrou, il faut que ce meeting soit notre triomphe.

— Je ne demande pas mieux.

— Pour qu'il en soit ainsi, je m'y rendrai.

— Vous ?

— En personne.

— C'est une idée qui me plaît. Elle est sûrée.

— Je tiendrai tête à mes calomniateurs. Je convaincrai les plus incrédules de la sincérité de mes déclarations. Laissez-moi faire Pigeon et Coquet me prêteront assistance. On ne nous étranglera pas, je pense !

— Soit ! C'est une partie à jouer. Mais mêmes-vous de nos gaillards ! Ils sont canailles ! Ils ont des tours dans leur sac ! Pour faire échouer votre proposition si patriotique et si juste ils feront l'impossible. Si je rassemble un millier de braillards, à tout hasard ?

— Ça ne peut pas nuire. Malaval, en deux heures, retrouvera mon tribune de ce matin et ses camarades. Eux se chargeront du reste.

— Ne sens inquiètes pas des détails.

— Quel beau beau, monsieur, voilà tout ce que je souhaite ! Nous verrons que la vérité triomphe toujours du mensonge et de la jalousie.

M. Martin du Gois ne me parut pas convaincu.

Et moi je l'étais à ce point que j'avais hâte d'arriver au lendemain, au milieu de la foule émeutée, de cinq aux détracteurs de notre combinaison leur actisse, leur antipatriotisme inconscient, et cetera, et cetera.

Un feu intérieur me brûlait. Je me disais, parbleu, que chaque jour qui s'écoulait raccourcissait le délai de l'option consentie. Et que de temps perdu déjà !

Je passai la soirée en famille et dormis, cette nuit-là, quatorze heures à poings fermés.

Levé à midi, j'avais vite déjeuné. Pigeon vint me prendre avec Coquet, et tous, par une radieuse journée de cette fin de septembre, nous nous rendîmes au fameux meeting.

On n'avait guère de nouvelles du dehors. Il ne que une dit Pigeon. Toute l'attention des Parisiens découvrés se concentrait donc sur ma proposition. Elle les révolutionnait, surtout à présent que « l'An 3000 », avec des semblants d'arguments, cherchait à la faire avorter.

Cinquante mille personnes, au moins, couvraient l'Esplanade des Invalides. Devant le vieil édifice consacré aux gloires militaires, une tribune, presque une scène de tavlins se dressait sous des tentures de velours rouge relevées par des embrasses à glands d'or.

Nous prîmes place aux premiers rangs. Les gens qui avaient formé le bureau nous étaient inconnus.

Un orateur occupait la tribune et y péroraît devant un amplificateur dont je n'en avais encore jamais vu. Ce n'était pas un pavillon acoustique, c'était la trompette du Jugement dernier.

A l'orifice de cet engin, commada, après tout, pour ne faire assembler d'une foule aussi considérable, l'homme n'avait pas besoin de s'égosiller. Il parlait, en plein air, sur cette place noire de monde, comme il eût parlé dans une salle de théâtre, à deux pas en arrière de l'embouchure, de telle sorte que bien peu de spectateurs perdaient la vue de ses jeux de physionomie.

Sa voix, amplifiée dans l'appareil mégaphonique de la maison Stentor, annonce la veille en belle place par les organisateurs, prenait alors une tonalité superbe, qui en portait les moindres éclats jusqu'à la Seine.

Ainsi compris, le meeting en plein air devient vraiment une assemblée intéressante, où des milliers d'auditeurs peuvent écouter un orateur et l'entendre. Les Grecs et les Romains avaient eu l'idée de cette amplification du son, sur leur proscenium aussi bien que sur les rostres. Acteurs et tribuns ne parlaient-ils pas de leur temps avec des porte-voix ? Il leur manquait le métal utile, et le tour de main de la maison Stentor, voilà tout.

Je remarquai tout d'abord que le citoyen qui péroraît là ne parlait pas de « Sirius » et de Jim Keog. Son discours constituait une espèce de lever de rideau, une thèse à côté, en attendant que la foule fût plus dense encore.

Il était du Midi, et avec un fort accent de Béziers ou de Pézenas, attaquait le gouvernement.

Il lui reprochait de décourager les inventeurs et leurs inventions. Le prétal l'oreille à ce thème qui m'était à présent familier.

— Citoyens, dit-il dans ses péroraison — et l'amplificateur Stentor donnait à ce mot prononcé comme à Béziers une saveur caractéristique — citoyens, je vous ai montré le dédain que préfasse pour les inventeurs et leurs inventions un gouvernement d'empotés et d'incapables. La proposition que je lui ai faite était pourtant bien simple. Ajouter aux fusées brûlantes de notre aéroplane la fusée délétère, chargée du miasmes qui empoisonnent l'air ambiant et détruiraient les Prussiens comme des mouches... Et bienque, ces massieurs des bureaux n'ont même pas daigné me répondre...

Je pensai, avec Pigeon, en premier bonbon que Keog nous avait envoyé aux environs de Verdun et le compatis aux doléances de ce pauvre diable, lorsque la foule, ou du moins une partie de la foule, en clan très discipliné d'auditeurs, évidemment envoyés là par « l'An 3000 », se mit à protester contre l'audition de tout orateur qui ne traiterait la question portée à l'ordre du jour.

L'homme du Midi fit observer que son cas ressemblait à celui de Jim Keog, désormais connu du peuple entier. On lui répondit avec violence que si l'on s'était réuni sur cette esplanade, ce n'était pas pour défendre les thèses de « l'An 2000 » mais pour les attaquer.

Le bonhomme descendit de la tribune.

A suivre.

EXPOSITION de ROUBAIX

Au kiosque en face du Grand Palais

DEGUSTER LE

Chocolat DELESPAUL-HAVEZ